

# Règlement particulier

**SQY'BAD OPEN**  
**14&15 NOVEMBRE 2009**  
**Séries C, D1/D2 et D3/D4**

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

- Art. 01** Le tournoi est autorisé sous le numéro .....
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition et d'un surclassement éventuel en catégorie "Senior".
- Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 05** La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries : **C, D1/D2 et D3/D4** dans tous les tableaux (DH, DD et DM).
- Art. 06** Les tableaux se dérouleront en poules, suivis d'un tableau à élimination directe. 2 tableaux maximum sont autorisés/joueur.  
**Rappel** : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.
- Art. 07** Le comité d'organisation se réserve également le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux d'une même série en cas d'inscriptions trop importantes.
- Art. 08** Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans les séries correspondantes à leur classement. Une paire de D ne sera pas autorisée à jouer en C. En revanche, une paire NC/D pourra jouer en D ou une paire D/C pourra jouer en C.
- Art. 09** La date limite d'inscription est : **23 Octobre 2009**. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par rapport à la date de réception du paiement, le cachet de la poste faisant foi.
- Art. 10** Le montant des droits d'engagement est de **12 €** pour 1 tableau et de **17 €** pour 2 tableaux.  
Les droits d'engagements sont exigibles au moment de l'inscription et sont en principe personnels et non-transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (maladie, blessure, raison professionnelle ou personnelle impérative...) et dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...)
- Art. 11** Les inscriptions se feront, uniquement, par courrier accompagnées du règlement (libellé à l'ordre de : **BCMB**) et devront être adressées à : **CLATOT Marine 16 rue Pierre LOTI 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**  
Aucune Inscription par téléphone ne sera acceptée. Toute modification devra être faite par écrit. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.
- Art. 12** Les volants sont à la charge des joueurs, ceux-ci fourniront à part égale les volants nécessaires au déroulement de leur match. En cas de désaccord, le volant officiels est le **SOSAN Black Grade 1 vendu 20€ le tube par le club**.
- Art. 13** Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 14** Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes au minimum.
- Art. 15** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, quelque soit le niveau de la compétition.
- Art. 16** Les joueurs devront se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match sans accord du juge arbitre, sauf aux arrêts prévus à 11 points et en fin de set. **Les volants seront testés dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.**
- Art. 17** Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- Art. 18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation
- Art. 19** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents survenus dans l'enceinte et aux abords du gymnase.
- Art. 20** Le juge arbitre est **Lionel PEYRAT**, assisté de **François VILLETTE** et leurs décisions sont sans appel. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.
- Art. 21** : Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle anti dopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBA). En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Le comité organisateur du tournoi remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

- Art. 22** Les têtes de séries seront déterminées à partir du classement « TOP 100 » (CPPP) de la FFBA et de la Ligue LIF, pour chaque série et discipline, de la semaine N°44 du tirage au sort qui aura lieu le 30/10/2009 à LEVES (28300). Le logiciel BADplus sera utilisé pour la confection des tableaux.
- Art. 23** Tout joueur désirant s'absenter, quelle que soit la raison ou (et) la durée, devra prévenir le juge arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Art. 24** Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBA ( art 35.10 à 35.12)
- Art. 25** Un échancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif. A la demande du juge arbitre, des modifications pourront y être apportées pour le bon déroulement du tournoi.
- Art. 26** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Le 27 Juillet 2009

Lionel PEYRAT

JA



Le comité organisateur du tournoi remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.